

**Séance publique du 18 décembre 2000**

**Délibération n° 2000-6105**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Revente, à l'OPAC du Grand Lyon, d'un immeuble situé 72, quai Pierre Scize**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 5 décembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A la demande de l'OPAC du Grand Lyon, la communauté urbaine de Lyon a préempté, au prix de 1 850 000 F, un immeuble situé 72, quai Pierre Scize à Lyon 5°, en vue de la réalisation de onze logements sociaux (avec des montants de loyer de 29 F par mètre carré habitable contre 50 F par mètre carré habitable dans le secteur privé) et de deux commerces dans le cadre d'un prêt PLUS.

Il s'agit d'une parcelle de terrain d'une superficie de 340 mètres carrés sur laquelle est édifié un bâtiment de quatre étages comprenant quatorze logements et deux locaux d'une surface totale de 940 mètres carrés.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée, l'OPAC du Grand Lyon, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la communauté urbaine de Lyon ledit immeuble au prix précité et à lui rembourser ses frais d'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la demande de l'OPAC du Grand Lyon ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la promesse d'achat qui lui est soumise.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La recette** liée à ce dossier sera inscrite au budget principal de la communauté urbaine de Lyon - exercice 2001 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,